Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/1571

6.3.2025

# Avis à l'attention de personnes faisant l'objet des mesures restrictives prévues par la décision 2013/184/PESC du Conseil et le règlement (UE) nº 401/2013 du Conseil concernant des mesures restrictives instituées en raison de la situation au Myanmar/en Birmanie

(C/2025/1571)

Les informations ci-après sont portées à l'attention de Min Aung Hlaing (nº 15), Myint Swe (nº 16), Sein Win (nº 18), Thein Soe alias U Thein Soe (nº 19), Mya Tun Oo (nº 20), Moe Myint Tun (nº 24), Than Hlaing (nº 25), Sai Long Hseng (nº 32), Tin Aung San (nº 40), Ni Lin Aung (nº 64), Kan Zaw (nº 66), Phone Myat (nº 75), Thet Pon (nº 77), Htein Win (nº 78), Nyunt Win Swe (nº 81), Maung Maung Aye (nº 89), Kyaw Swar Lin alias Kyaw Swar Linn (nº 95), personnes figurant à l'annexe de la décision 2013/184/PESC du Conseil [1] et à l'annexe IV du règlement (UE) nº 401/2013 du Conseil [2] concernant des mesures restrictives instituées en raison de la situation au Myanmar/en Birmanie.

Le Conseil envisage de maintenir les mesures restrictives à l'encontre des personnes susmentionnées sur la base de motifs d'inscription modifiés et/ou de nouvelles informations. Ces personnes sont informées qu'elles peuvent adresser une demande au Conseil afin d'obtenir les motifs d'inscription modifiés envisagés pour justifier leur désignation. Toute demande en ce sens doit être envoyée **d'ici le 14 mars 2025** à l'adresse suivante:

Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général
RELEX.1
Rue de la Loi 175
1048 Bruxelles
BELGIQUE
Adresse électronique: sanctions@consilium.europa.eu

[1] JO L 111 du 23.4.2013, p. 75.
[2] JO L 121 du 3.5.2013, p. 1.